MAIRIE DE PARIS

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service Exploitation des Jardins

2012 DEVE 25 Approbation des principes d'aménagement et autorisation de déposer une déclaration préalable d'aménagement pour l'installation d'un rucher rue Gabrielle (18e).

PROJET DE DELIBERATION
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'installation d'un rucher par l'Association de Défense de Montmartre au 28, rue Gabrielle, à Paris 18e arrondissement, participera à la sensibilisation des citadins à l'importance de la sauvegarde des abeilles à miel (*Apis mellifera var.*). Dans le cadre d'un partenariat avec cette association, des actions de communication auprès des écoles et habitants du quartier sont prévues, afin de les sensibiliser au rôle essentiel des pollinisateurs domestiques et sauvages dans le maintien de la diversité biologique.

Le Conseil de quartier Montmartre a voté le financement des ruches et du matériel nécessaire à cette exploitation, ainsi que des formations d'apiculture pour les personnes qui en seront responsables.

Pour permettre l'installation et l'exploitation de ce rucher dans des conditions satisfaisantes, l'aménagement d'une petite terrasse de 2,20 m X 3,10 m par la Ville est nécessaire.

La parcelle étant classée Espace Vert Protégé, le projet correspondant sera l'objet d'une déclaration préalable, conformément à l'article R 421-4 du Code de l'Urbanisme.

Je vous demande de bien vouloir approuver les principes d'aménagement exposés ci-dessus, et de m'autoriser à déposer une déclaration préalable, afin de réaliser cette installation dans l'Espace Vert Protégé situé 28 rue Gabrielle à Paris 18e arrondissement.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris